

Salva Terra

JOURNAL MUNICIPAL

DROIT DE REPONSE

(Tracts diffusés par MM RIEU et RICHARD
conseillers municipaux)



MAI 2018-N° 13

LE MOT DU MAIRE

« Les élus(es) et moi-même devons par notre travail œuvrer sans cesse pour l'intérêt de la commune et de ses habitants(es) ; c'est ce que fait la majorité des élus(es). Certains élus plutôt que de travailler n'ont cesse que de critiquer et de vous mentir. Bien qu'ayant des actions plus importantes à faire pour la commune, il nous est important de rétablir la vérité ».

En 2014, MM RIEU et RICHARD se sont représentés aux élections municipales, une nouvelle fois ils ont été élus sur la liste du maire sortant.

Lors de leur candidature en 2014, ils se sont engagés sur le programme de la liste dirigée par le Maire sortant ; programme qui a été adopté à 62 % par les électrices et électeurs de la commune.

Aussitôt après avoir bénéficié de l'aubaine d'être réélus MM RIEU et RICHARD se sont déclarés dans l'opposition avec pour objectif de détruire les actions du programme qu'ils avaient la veille approuvés et soutenus pour être élus.

Il ne s'agit pas de remettre en cause la démocratie, tout le monde peut penser différemment encore faut-il avoir le courage de ses opinions et dire la vérité.

PROPOS DE MM RIEU ET RICHARD (résumé)

Budget communal 2018 qui fait ressortir en finalité essentielle que pour la première fois depuis 17 ans, nous n'avons pas dégagé d'excédent de fonctionnement (ou capacité d'investissement si vous préférez)

Equilibre artificiel obtenu en prenant 100 000 € sur les recettes à date

REPONSE

FAUX, le budget 2018 de fonctionnement s'équilibre en recettes et dépenses à 2 604 095€ et permet de dégager un excédent de fonctionnement de 128 935 €, compte 023, virés en recettes d'investissement 2018 au compte 021.

Les 100 000 € provenant de l'excédent de fonctionnement des années antérieures ont été affectés en recettes de fonctionnement budget 2018 compte 002 (ce qui a permis d'affecter en dépenses de fonctionnement imprévues 132 507 €, réserves en cas de coup dur ! compte 022).

PREUVE Vous pouvez vérifier sur le site internet de la commune (Salva Terra N°13 extraits du budget primitif 2018 p.13, 11 et 16)

RIEU – RICHARD

Simple petit excédent de 18 935 € en 2017

Loin d'être suffisant pour payer les dettes incompressibles légalement à hauteur de 110 300 €/ en : Capital des emprunts à rembourser + rente d'un viager* acheté l'an dernier par M. le Maire.

REPONSE

FAUX : Les résultats 2017 section de fonctionnement sont de + 186 850.34 € auxquels s'ajoutent + 437 048 € résultats des années antérieures soit un total de de clôture de l'année 2017 de + 623 898.34 €, chiffres approuvés par M. le Percepteur dans le compte administratif 2017 (voir site internet de la commune Salva Terra N° 13 extrait du compte administratif p.6)

PRECISION : Sont pris en compte en dépenses d'investissement budget 2018 le remboursement du capital de la dette (emprunts) 87 500 € (5/15^{ème} année de remboursement) et 22 800 € (viager 3^{ème} année de versement)

Il est utile de préciser que les intérêts de la dette sont remboursés en section de fonctionnement soit 48 500 € en 2018. Les 128 935 € d'excédent de fonctionnement 2018 sont nets.

RIEU – RICHARD

Pour finir par invoquer de la part de Monsieur le Maire une soi disante parole salvatrice sans que Monsieur le Maire ne produise aucun document : la décision du Percepteur pour la première fois cette année de ne plus autoriser un budget en suréquilibre ??! Mais c'est faux !

REPONSE

FAUX : Ci-après réponse de Monsieur le Percepteur :

« Je vous confirme qu'en qualité de comptable public de la commune de Sauveterre, je vous ai imposé de voter un budget en équilibre. Le principe de l'équilibre réel du budget est le seul principe budgétaire qui ne souffre pas d'exception pour les collectivités locales ».

RIEU – RICHARD

Le coût réel de fonctionnement de la salle de spectacle sur une première année 230 000 €

REPONSE

PRECISION : Le coût de fonctionnement concerne l'ensemble du Pôle Culturel (Médiathèque, Salle de spectacle, locaux, etc...)

FAUX MM RIEU-RICHARD ont additionné les coûts de fonctionnement et d'investissement.

COUTS DE FONCTIONNEMENT 2018 (chiffre arrondi à l'euro supérieur)

Salaires + charges salariales 50 000 €, maintenance entretien 11 000 €, électricité-eau-téléphone 32 000 €, subvention à l'Office Municipal de la Culture 100 000 €.

Nous avons anticipé et prévu les coûts supplémentaires de fonctionnement liés au Pôle Culturel ainsi que le remboursement de la dette (capital + intérêts) dans la gestion future de nos finances.

« L'accès à la Culture et à la Connaissance pour toutes et tous »

18 883 personnes ont fréquenté le Pôle Culturel Jean Ferrat de Septembre 2017 à Avril 2018.

RIEU-RICHARD

Ont voté contre la subvention de l'ALS (Association Amicale Laïque Sauveterroise – Association loi 1901)

REPONSE

Intervention de M. le Maire en séance du Conseil Municipal du 3 avril 2018 (vote des subventions)

Il n'appartient pas à la collectivité de s'ingérer dans la gestion des associations.

Concernant l'ALS ainsi que l'ensemble des associations de la commune, M. le Maire et la majorité municipale félicitent et soutiennent sans faille les bénévoles et les participants(es) pour l'investissement qu'ils apportent à la commune et ses habitants(es) de tous âges et conditions sociales.

Une commune sans vie associative est une commune qui se meurt. Rien n'est plus beau et positif pour nous élus(es) et habitants(es) de la commune de voir le dynamisme impulsé par la vie associative dans le village.

*Le viager souscrit par la Mairie : MM RIEU – RICHARD ont voté contre ce projet
La commune de Sauveterre a vendu l'ancien Presbytère qui nécessitait de gros travaux pour un montant de 200 000 €.

Cette somme a permis à la commune d'acquérir en viager le 21.12.2015 la propriété jouxtant le patrimoine de la mairie. Cette propriété a été estimée à 650 000 € par les Services Fiscaux.

Le coût du viager s'élève à : 100 000 € (bouquet d'acquisition) 1 900 € par mois de loyer et 10 000 € de frais notariés. (dates de naissances des propriétaires : 25.07.1929 - 04.09.1935).

Nous avons anticipé l'avenir en nous séparant d'un bâtiment excentré et vétuste n'ayant plus sa vocation initiale en nous portant acquéreurs d'un immeuble en bon état jouxtant la mairie.

RIEU RICHARD

Le montant des subventions stagne, la gazinière de la salle des fêtes ne fonctionne plus, le parapet du chemin du Vieux Mas reste « absent », pas d'ascenseur à la Résidence Maya Séverin, amélioration des décorations de Noël supprimée et LA LISTE SERAIT TROP LONGUE...

REPONSE

FAUX le montant des subventions est maintenu conformément à nos engagements, que MM RIEU et RICHARD ne respectent pas en votant contre les subventions de l'ALS .
La réparation du parapet du pont de la roubine chemin du Vieux Mas sera réalisée dans l'année par les services techniques municipaux.

Pas d'ascenseur prévu pour accéder au seul étage de la Résidence Maya Séverin.

L'amélioration des décorations de Noël a été réalisée en 2017.

Le renouvellement de la cuisinière de la salle des fêtes avec les accessoires ménagers est à l'étude.

**VOICI NOTRE LISTE POSITIVE
NOS REALISATIONS ET PROJETS (INVESTISSEMENTS) SANS AUCUN
TRAVAIL, NI PARTICIPATION DE MM RIEU – RICHARD
CONSEILLERS MUNICIPAUX**

2017 reprise d'étanchéité toiture Ecole Maternelle et du chauffage Salle Socio-Educative Tranche 1, ouverture au public du Pôle Culturel Jean Ferrat, mise en conformité parking Ecole Maternelle et abords, (éclairage public, contrat de performance énergétique (économie d'énergie)

665 000 € chiffre arrondi sont consacrés à l'investissement en **2018**

SANS AUGMENTATION DE LA FISCALITE LOCALE :

En cours : création parking Pôle Culturel Jean Ferrat, voirie Lotissement Les Grillons, rénovation énergétique de l'Ecole Elémentaire, études pour rénovation terrain de football et annexes, plan propreté village, qualité de l'air dans les écoles, mise en discrétion des réseaux secs, rénovation bâtiments communaux...

PROJETS : liste non exhaustive

Rénovation terrain de football et annexes (prévue 2019/2020)

Reprise et rénovation du chemin de la Gare (Voirie, réseaux secs et humides, sécurité routière, cheminements doux...)

Aménagement place du village

Rénovation énergétique bâtiments communaux énergivores

RIEU – RICHARD

Le catastrophique dossier photovoltaïque, étrangement calme et pour cause la lecture d'un courrier du 29 mars dernier de notre agence/conseil AVB adressé en Mairie et les responsables de la DDTM (annexe 10).

REPONSE

Tout d'abord, il faut préciser que MM RIEU et RICHARD se sont permis de diffuser illégalement un document de travail interne qui n'a pas été adressé à la mairie mais exclusivement adressé aux élus faisant partie de la commission communale spécifique du PLU (Plan Local d'Urbanisme) ; commission composée d'élus n'ayant aucun intérêt lié à l'élaboration du PLU. (Le Maire, Mme DELAFONTAINE C. Adjointe à l'urbanisme, M. CHERUEL 1^{er} Adjoint).

Le projet est toujours d'actualité et fait l'objet d'échanges avec les services de l'Etat, il est risqué de s'inspirer d'un document légalement non communicable et de tirer des conclusions sur un document de travail d'un projet évolutif.

CONCLUSION

RIEU - RICHARD	MAJORITE MUNICIPALE
CRITIQUES – POLEMIQUES IMMOBILISME	TRAVAIL